



Communiqué de presse

Une nouvelle convention avec la Fondation Le livre sur les quais

Le Canton de Vaud et la Commune de Morges signent une convention tripartite de trois ans avec la nouvelle Fondation Le livre sur les quais. La démarche vise à pérenniser le soutien apporté à cette manifestation littéraire majeure dont le rayonnement culturel et l'ancrage dans le paysage lémanique sont reconnus. Un montant de 100'000 francs sera versé annuellement par chaque collectivité publique. La cérémonie officielle de signature s'est déroulée le 26 mai 2021.

Un événement littéraire incontournable

Après dix éditions, la manifestation opère un changement dans la structure de son organisation et de sa gouvernance en 2020 en devenant une fondation de droit privé et en nommant sa nouvelle directrice Fanny Meyer. En septembre 2020, malgré des contraintes difficiles dues à la situation sanitaire, le Livre sur les quais relève le défi et réussit à organiser une édition covid-compatible au centre-ville qui remporte un franc succès. En 2021, l'événement revient jeter l'ancre sur les quais de Morges du 3 au 5 septembre pour sa 12^{ème} édition.

Manifestation d'envergure, elle est devenue un rendez-vous incontournable des écrivaines et écrivains suisses, francophones ainsi qu'internationaux, avec un rayonnement médiatique extérieur très élevé. Le livre sur les quais s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville en participant activement à son animation et à sa mise en valeur, tout en favorisant les liens avec la population, les institutions culturelles et la mise en exergue de la création.

Une convention tripartite

Afin de pérenniser les activités de la manifestation, une convention tripartite d'une durée de trois ans a été rédigée par les trois parties concernées : le Canton de Vaud par l'intermédiaire du Service des affaires culturelles (SERAC), la Fondation Le livre sur les quais et la Commune de Morges par l'intermédiaire de l'Office de la culture. Celle-ci vise à déterminer les buts de la Fondation, régler les conditions de rémunération des autrices et auteurs ainsi qu'à définir une gestion des archives de la manifestation qui seront conservées à Morges.

Les subventions pour la période 2021-2023 se monteront à 100'000 francs annuels tant pour l'Etat de Vaud que pour la Ville de Morges.

Cérémonie de signature

Une cérémonie de signature de la convention s'est déroulée dans la salle du Grenier Bernois à Morges, le 26 mai à 17h en présence de Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat chargée de la culture, Mme Anne-Catherine Lyon, présidente de la Fondation Le livre sur les quais, et M. Vincent Jaques, syndic de la Ville de Morges.

La Municipalité

Morges, le 27 mai 2021

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat, cheffe du DFJC, tél. +41 (0)21 316 30 01

M. Vincent Jaques, syndic de la Ville de Morges, tél. +41 (0)78 744 77 09

Mme Fanny Meyer, directrice du Livre sur les quais, tél. +41 (0)79 386 62 56
